

## Initiatives régionales : Convention sur la corruption

### QUESTION

Compte tenu de la corruption généralisée qui sévit aux plus hauts niveaux du gouvernement dans la région, peut-on s'attendre à ce qu'une convention sur la corruption modifie réellement les choses? Pourquoi le Canada n'a-t-il pas signé la Convention de Caracas?

### RÉPONSE SUGGÉRÉE

- Dans la Déclaration du Sommet des Amériques, les dirigeants de l'Hémisphère ont exprimé clairement leur volonté d'éliminer la corruption. La Convention interaméricaine contre la corruption est une première étape importante dans ce combat.
- Le Canada a indiqué à diverses reprises qu'il était disposé à signer la Convention.
- Le Canada n'était pas en mesure de signer la Convention à la cérémonie de signature de 1996, et ce pour diverses raisons :
  - délai insuffisant pour obtenir l'autorisation de signer;
  - écarts, aujourd'hui corrigés, entre les versions du texte dans les diverses langues;
  - interrogations quant à savoir si les modifications législatives nécessaires devaient être apportées au Canada avant la signature de la Convention.
- Les travaux sont actuellement en cours sur un projet de loi qui criminalise la corruption aux fins d'une convention de l'OCDE (Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales), ce qui résout la question des modifications législatives.